

## **REUNION DU 08 MARS 2012**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 février 2012, s'est réuni à la Mairie le 08 mars 2012 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE.

*Etaient présents* : MM. Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Pascal MARTIN, Chantal CHEVALLIER, Michel MARCININ, Corinne COME, Mélanie LOCHON, Christophe GALAMONT, Stéphane BEAUSSIER, Patrice PICHOT, Fabrice LAJOIE, Pierre PERTHUIS, Paul NICOLLE, Sophie JALENQUES.

*Absents excusés ayant donné procuration* : Jean SEIGNEURY à Michel MARCININ, Guy NORMAND à Jacky TARANNE, Isabelle DELISLE- MARTIN à Pascal MARTIN.

Absent excusé : Franck HOYAU.

*Secrétaire de séance* : Mélanie LOCHON

Le précédent compte rendu du 23 janvier 2012 n'appelle aucune observation.

Point reporté au prochain conseil  
PART DU PRODUIT DES CONCESSIONS REVERSEE AU CCAS

### **RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000€, octroyée par le Crédit Mutuel à la commune de Jouy, est arrivée à échéance le 29 février 2012.

Dans l'attente du versement des subventions FDAIC et des fonds de concours de Chartres Métropole, pour un montant total de 69 375€, la ligne de trésorerie a été utilisée.

Dans l'impossibilité de rembourser cette ligne de trésorerie à l'échéance, le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, de la renouveler auprès du même établissement financier aux conditions suivantes :

- Montant : 200 000€
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné 1 mois + marge de 1.90% (valeur de l'index de référence février 2012 : 1.04924%)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

## **CREATION DU BUDGET ANNEXE « SALLE DU MOULIN DE LAMBOURAY »**

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire depuis juin 2011 du Moulin de Lambouray. Ce moulin appartient au domaine privé de la commune.

Une annonce est parue sur le site spécialisé ABC Salles pour promouvoir la location de cette salle pour des événements professionnels et familiaux.

Cette activité présentant un caractère commercial, le Maire propose de créer un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), et d'élaborer un budget annexe au budget principal de la commune, intitulé "Salle du Moulin de Lambouray" qui sera assujetti à la TVA.

Ce budget annexe sera équilibré en recettes et en dépenses. Il enregistra en recettes les produits de location de la salle, et en dépenses les charges de fonctionnement ainsi que les annuités de l'emprunt.

Dans l'attente de la création de ce budget annexe, les recettes et les dépenses afférentes au Moulin sont enregistrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 dans le budget principal de la commune. Il y aura lieu d'intégrer ces montants, en recettes et en dépenses, dans le budget annexe.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise la création du budget annexe au budget principal de la commune.
- autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à la création de ce budget annexe.

## **CREATION DU BUDGET ANNEXE "CCAS"**

Le Conseil Municipal, en sa séance du 29 mars 2011, a décidé :

- de créer un CCAS, en raison de la disparition du CIAS depuis la fusion de la Communauté de Communes de l'Orée de Chartres avec Chartres Métropole,
- de fixer le nombre d'administrateurs à quatre membres élus et quatre membres nommés,

Membres élus :

Chantal CHEVALLIER, Corinne COME, Pascal MARTIN, Guy NORMAND

Membre nommés par arrêté du Maire en date du 10 février 2012 :

- Madame Nicole PERTHUIS représentant l'Union des Affaires Familiales (UDAF)
- Madame Solange SAVIGNY représentant le Domaine de l'insertion et lutte contre les exclusions
- Madame Claudette LEPRINCE représentant les retraités et personnes âgées
- Monsieur Jean-Luc MASSOUE représentant les personnes handicapées

Le CCAS est présidé par le Maire.

Le Conseil d'Administration du CCAS étant constitué, il y a donc lieu de fixer une date de réunion pour établir un règlement intérieur et élaborer le budget annexe.

Le Maire rappelle que le CCAS recevra en recettes de fonctionnement les produits suivants :

- subvention versée par la commune
- dons et legs
- part du produit des concessions de terrains dans les cimetières, librement décidée par le Conseil Municipal, reversée au CCAS. Une délibération sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

### **ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D ŒUVRE Aménagement du Centre Bourg 2<sup>ème</sup> tranche**

Jacky TARANNE donne lecture du rapport d'analyses des offres établi par la commission d'appel d'offres réunie le 30/01/2012.

Trois entreprises ont répondu : DIF Conception de Dammarie, Lusitano Ingénierie de Theuvy-Achères et VERDI Ingénierie de Luisant.

La commission a retenu l'offre de Lusitano Ingénierie pour un montant de 9 820€ HT, représentant 4.91% du montant des travaux estimé à 200 000 € HT.

Le Maire est autorisé à signer les contrats et les pièces nécessaires à la gestion de ce marché, à intervenir dans le respect de passation des marchés publics.

### **NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS DE TRAVAUX 2012**

Jacky TARANNE, adjoint délégué, rappelle la délibération du 14 décembre 2011 relative au financement des travaux envisagés en 2012 : aménagement du centre bourg 2<sup>ème</sup> tranche, aménagement de sécurité Rue des Moulins Neufs et création d'un parking Rue du Fossé Bourg.

Concernant le financement des travaux d'aménagement du centre bourg 2<sup>ème</sup> tranche, le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Général ne prend pas en compte l'abattage des arbres et les trottoirs au titre de l'aménagement de sécurité RD19 subventionné à hauteur de 40% dans la limite de 115 000€ HT. Cette dépense d'un montant total de 23 770€ est reportée au titre de travaux sur voirie départementale RD19 subventionnés à hauteur de 25% dans la limite de 115 000€ HT.

En conséquence, Jacky TARANNE présente le nouveau plan de financement relatif aux travaux d'aménagement du centre bourg.

- Aménagement de sécurité sur RD19

Montant du projet : 58 860 € HT

Subvention FDAIC : 23 544 € (40% de la dépense subventionnable HT plafonnée à 115 000€ par an et par commune)

Fonds de concours Chartres Métropole : 17 658€

Autofinancement : 17 658 € (+ TVA 11 537€)

- Travaux sur voirie départementale RD 19

Montant du projet : 145 678 € HT comprenant 9 820€ HT de maîtrise d'oeuvre

Subvention FDAIC : 28 750 € (25% de la dépense subventionnable HT plafonnée à 115 000€ par an et par commune)

Fonds de concours Chartres Métropole : 58 464€

Autofinancement : 58 464€ (+TVA 28 553 €)

Par ailleurs, les travaux d'aménagement de sécurité Rue des Moulins Neufs étant fonction de l'avancement de travaux prévus par la commune de Saint Prest, ce projet est reporté en 2013. Le Maire précise que la subvention demandée au titre du FDAIC 2012 est valable deux ans.

Quant au parking Rue du Fossé Bourg, le Conseil Général n'a pas pris en compte la demande de subvention, le plafond des dépenses subventionnables de 115 000€ HT étant atteint avec le dossier voirie de l'aménagement du centre bourg. De plus, compte tenu du budget contraint de la commune, ce projet est reporté en 2013. Une nouvelle demande de subvention sera déposée au titre du FDAIC 2013.

Le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte,

- d'approuver le nouveau plan de financement pour les travaux d'aménagement du centre bourg 2ème tranche. Ce plan de financement actualisé sera transmis au Conseil Général et à Chartres Métropole.
- de reporter les travaux d'aménagement de sécurité Rue des Moulins Neufs et la création du parking Rue du Fossé Bourg en 2013

## **ALIMENTATION ELECTRIQUE DU FORAGE DE JOUY ET DU SURPRESSEUR**

Jacky TARANNE rappelle les problèmes rencontrés le 31/08/2011, effraction et dysfonctionnement d'une électrovanne, engendrant une rupture de l'alimentation en eau sur l'ensemble de la commune.

De plus, il a été constaté que le comptage électrique situé dans l'ancien transformateur n'était pas sécurisé.

En conséquence, après une entrevue avec le Syndicat de Pompage le 29 novembre 2011, il a été étudié la possibilité de déplacer et sécuriser l'alimentation électrique actuelle.

Le Syndicat a reçu deux propositions :

- 1<sup>ère</sup> proposition : tarif bleu, pose de deux câbles entre le local et les comptages, avec comptage distinct des deux installations à l'extérieur.
- 2<sup>ème</sup> proposition : tarif jaune, pose d'un câble entre le coffret et le local, avec deux compteurs divisionnaires à l'intérieur du local.

Le comité syndical, en sa séance du 15 décembre 2011, a opté pour la première proposition. Le montant total de la dépense s'élève à 3 102,42 € HT (devis STGS de 1 423€ pour le terrassement et devis RSEIPC de 1679.42€ pour les branchements). Le Syndicat de pompage propose de partager ces frais à parts égales entre la commune et le Syndicat.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

- sur la réalisation des travaux de séparation des branchements électriques,
- sur le financement à hauteur de 50% à charge de la commune soit 1 551€ HT.

Après débats,

Considérant que la protection de l'armoire électrique est nécessaire,  
Considérant le bien fondé d'une séparation des comptages dans un souci de bonne gestion,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation des travaux de séparation des branchements électriques.

En ce qui a trait au financement des travaux à hauteur de 50% à charge de la commune soit 1 551€HT,

Considérant que la commune a toujours joué la solidarité des communes depuis l'origine en apportant une eau de qualité à l'interconnexion permettant ainsi aux communes voisines de desservir une eau de qualité,  
Considérant le manque de protection du forage mis à disposition du Syndicat  
Considérant que de ce fait la commune de Jouy a subi des préjudices à plusieurs reprises,  
Considérant que le budget du Syndicat est alimenté par la contribution des communes membres, et notamment celle de Jouy qui représente la part la plus importante  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, estime normal que le Syndicat prenne à sa charge l'intégralité du montant des travaux

## **CONVENTION AVEC L'ASFEDEL**

Pascal MARTIN, adjoint délégué aux affaires scolaires, rappelle au Conseil Municipal qu'un agent travaillant au restaurant scolaire bénéficie d'un contrat CUI-CAE arrivant à échéance le 31 mars 2012.

Il précise que cet agent donne entière satisfaction auprès des enfants.

Il souligne qu'il est difficile actuellement de reconduire les contrats CUI-CAE. La structure d'accueil doit favoriser la réinsertion de l'intéressée en offrant des formations. Après échanges avec l'ASFEDDEL, il fait part au Maire qu'un avis favorable a été obtenu pour renouveler le contrat de cet agent.

En conséquence, le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, de renouveler la convention de mise à disposition avec l'ASFEDDEL dans le cadre des contrats uniques d'insertion – CAE pour un agent polyvalent effectuant des tâches en milieu scolaire, et ce, pour une durée de 6 mois du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 30 septembre 2012 sur la base d'une durée hebdomadaire de 20 heures, en durée étalée.

Le Maire rappelle les textes en vigueur :

- taux de prise en charge 70%
- durée hebdomadaire de prise en charge : 20 h

La dépense est prévue au budget à l'article 628101.

Par ailleurs, lors de sa dernière assemblée générale, l'ASFEDDEL a décidé de mettre en œuvre une nouvelle politique tarifaire pour permettre de retrouver un équilibre financier.

En conséquence, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, au coût des frais de dossier de 150€ facturés par salarié et par année civile, s'ajoutent 150€ pour les contributions obligatoires à la formation professionnelle et à la médecine du travail.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant modificatif concernant la mise à disposition dans le cadre des contrats CUI-CAE de Madame ERGUN pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 31 mars 2012.

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Dates à retenir :*

- Commémoration du 50<sup>ème</sup> anniversaire du cessez le feu en Algérie le 19 mars 1962  
Rendez-vous à Saint Prest le 19/03/2012 Place de l'église à 18heures  
Retour à la salle des fêtes où seront exposés des souvenirs de cette guerre d'Algérie de 15h à 19h. Un buffet est offert par la Mairie de Saint Prest.
- Comité de pilotage PLU vendredi 23/03/12 à 9h
- Commission finances 28/03/12 à 19h
- Conseil Municipal 04/04/12 à 20h30
- Visite du complexe sportif avec les associations en présence de l'architecte : samedi 14 avril à 11h
- Réunion des nouveaux habitants 21/04 à 11h30 au Moulin de Lambouray

### *Dissolution du SIRS*

Le Maire rappelle que le Conseil Communautaire de Chartres Métropole, en sa séance du 16 décembre 2011, a approuvé la prise de compétence “gestion d’un équipement de production et de livraison de repas, situé 113 Rue de Sours à CHARTRES.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 23 janvier 2012, a émis un avis favorable.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l’arrêté de dissolution du SIRS sera pris en mars 2012 à effet du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Par ailleurs, lors du dernier Conseil Syndical en date du 16 février 2012, et en accord avec la Préfecture, il a été décidé de reverser à chaque commune membre le fonds de roulement disponible, estimé à 210 000€, au prorata du nombre de repas vendus en 2010 et 2011, soit 15 792€ pour la commune de Jouy. Cette somme sera affectée aux nouveaux investissements.

### *Agence postale communale*

La Poste a décidé de réduire ses heures d’ouverture. De ce fait, il a été constaté une baisse de fréquentation. Pour éviter une fermeture définitive du Bureau de Poste, la Poste propose la création d’une Agence Postale Communale. Pour ce faire, il y a lieu de signer une convention d’adhésion dont les clauses ne sont pas discutables. La durée de cette convention est fixée au maximum à 9 ans renouvelable 1 fois pour la même durée. Une indemnité mensuelle fixée à 972€ pour 2012 est versée par la Poste à la commune.

La création d’une agence postale communale offrirait l’avantage de maintenir le bureau de poste en son lieu actuel, dans un bâtiment rénové. La Poste a réalisé des travaux à l’intérieur et la commune à l’extérieur. Cependant il est nécessaire de recruter un agent. Les budgets étant de plus en plus contraints, la masse salariale doit être maîtrisée.

La Poste a proposé un de ses agents, dont la rémunération s’élève à 1 200€, charges patronales comprises pour 17h50. A ces charges de personnel, s’ajouteront les charges de fonctionnement. Ce surcoût de dépenses pourrait être compensé par le produit du logement de fonction.

Le Maire évoque un autre avantage, la flexibilité des horaires d’ouverture. Toutefois il y aura lieu de faire le lien avec la distribution du courrier.

Il pourrait être envisagé une mutualisation avec Saint Prest pour le remplacement de l’agent pendant la période des congés ou en période de maladie.

En conclusion, le Maire souligne que la décision devra être prise avant l’été pour une création de l’agence postale communale au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

### *Comité rédactionnel*

Le Maire a souhaité constituer un groupe de personnes intéressées par la rédaction d’un ouvrage en vue de retracer l’histoire du village.

Messieurs AMELINE, BOURGEOIS, BOURDILLAU, KOHL, LONDINSKY, ROUSSEAU ont donné leur accord. Les travaux de Monsieur ROBILLARD seront utilisés. Une réunion sera prochainement fixée. S’il y a matière à éditer un livre, la commune pourra éventuellement participer au paiement de sa publication.

*Projet d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)*

Ce projet de SRCAE de la région Centre est mis à disposition du public pour une durée d'un mois, à compter du 20 février 2012.

Il peut être téléchargé sur les sites de la préfecture de région, préfecture du Loiret [www.centre.gouv.fr](http://www.centre.gouv.fr) et du Conseil Régional du Centre [www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)

Ce projet est soumis pour avis pendant une durée de deux mois, soit jusqu'au 23 avril 2012.

Le Maire demande à Christophe GALAMONT, correspondant environnement, d'en prendre connaissance afin de le présenter au prochain Conseil Municipal.

*Organisation des services de collecte et calendrier 2012*

Michel MARCININ donne le compte rendu d'une réunion qui a eu lieu au siège de Chartres Métropole le 7 mars 2012.

Le calendrier des collectes 2012 paraîtra dans le prochain magazine "Votre Agglo".

Les ramassages des ordures ménagères et des emballages et papiers restent inchangés.

Une collecte des encombrants est fixée le mercredi 31/10/12 de 6h à 13h sous certaines conditions de poids, de volume, pas de pneus ni de batteries...

En ce qui concerne les bennes à déchets verts, le Maire demande une étude sur leurs besoins. Par ailleurs, Monsieur CAVET propose une benne supplémentaire, en mutualisation avec Jouy.

Pour toute réclamation, un n° vert a été mis en service : 08 00 22 20 36.

Michel MARCININ informe le Conseil Municipal que des ambassadeurs du tri passeront dans les écoles pour sensibiliser les enfants au tri sélectif.

Sophie Jalenques demande la localisation des containers à verre.

Les lieux de collecte se trouvent à La Dalonne, à l'Arsenal et au stade.

*Intervention de Patrice PICHOT*

Patrice PICHOT signale que deux entreprises intervenant sur le chantier du complexe sportif sont en redressement judiciaire. Le Maire contactera Chartres Métropole pour l'avancement du dossier.

*Tableau bureaux de vote*

Le Maire demande aux conseillers de proposer leurs disponibilités pour les permanences aux bureaux de vote des élections présidentielles du 22 avril et du 6 mai 2012.

La séance est levée à 21 H 45